



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES
IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Vingt-sixième session

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS ET DES AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES PORTANT SUR LES TRAVAUX DU CCFICS

(Informations de l'Organisation mondiale de la santé animale et OIE)

1. L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) souhaiterait remercier la Commission du Codex Alimentarius (CCA) et le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) pour lui avoir donné l'opportunité de participer au processus d'élaboration de leurs normes.

2. L'OMSA et le Codex Alimentarius participent régulièrement aux activités à caractère normatif de l'autre organisation pour garantir l'instauration d'une approche intégrée des actions de normalisation qui couvrent la totalité de la chaîne alimentaire. Il est important de faire adopter par l'OIE et par le Codex une approche conjointe de l'action normative dans certains domaines essentiels afin de garantir une harmonisation appropriée respectivement des textes normatifs et des recommandations tout en évitant les lacunes, les chevauchements ou la duplication des efforts consentis dans les activités normatives.

3. L'OMSA souhaite mettre en exergue quelques points présentant de l'importance pour le CCFICS.

A. Certification vétérinaire électronique

4. Au cours des réunions de septembre 2022 de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques, les deux Commissions ont discuté de la nécessité de réviser le chapitre 5.2. du Code terrestre et du Code aquatique intitulé « Procédures de certification », afin respectivement de traiter la certification électronique de manière plus détaillée et de l'aligner, si besoin, sur les [Directives pour la conception, la production, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques \(CXG 38-2001\)](#) révisées, qui sont en relation spécifique avec la transition vers une certification dématérialisée. Les deux Commissions ont reconnu que la mise en œuvre de la certification vétérinaire électronique peut contribuer à faciliter les échanges commerciaux, en réduisant les coûts administratifs, en limitant le plus possible les erreurs humaines lors de la certification et en réduisant au minimum le risque de fraude commerciale et qu'il était par conséquent important de veiller à ce que les normes concernées fournissent une orientation appropriée aux Membres à ce sujet. Par ailleurs, étant donné que, en pratique, un seul certificat vétérinaire concernant les produits d'origine animale peut contenir des informations portant sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale, le Secrétariat a proposé que la Commission envisage d'élaborer des directives comparables à celles du Codex afin de veiller à ce que les normes pour la certification électronique soient harmonisées.

5. Les deux Commissions sont convenues d'intégrer la révision du chapitre 5.2 dans leur programme de travail respectif et de procéder à ces travaux en collaboration, afin d'assurer une harmonisation entre les deux Codes.

6. Par ailleurs, l'OMSA développera également des modèles de données de référence pour les modèles de certificats de l'OMSA concernant les échanges commerciaux internationaux d'animaux vivants et des produits d'origine animale, afin d'être en ligne avec les modèles de données de référence pour les produits alimentaires qui figurent dans les Directives du Codex. Ces modèles de données de référence organiseront

les éléments de données des modèles de certificats de l'OMSA et pourront être utilisés par les Membres pour faciliter le développement de systèmes de certification vétérinaire électronique.

B. Suivi de la mise en œuvre des normes internationales de l'OMSA – Observatoire de l'OMSA

7. L'Observatoire de l'OMSA a publié son premier [rapport annuel de l'Observatoire de l'OMSA](#) en janvier 2023.

8. Le rapport dresse un panorama sur la mise en œuvre de toute une série de normes de l'OMSA et inclut plus d'une centaine d'indicateurs regroupés en douze sections. Chaque section se penche sur un sujet et un domaine d'intérêt différents. L'une des sections concerne les notifications, les différends et la régionalisation régis par l'OMC qui sont pertinents pour les normes de l'OMSA.

9. Les résultats présentés dans ce rapport offrent pour la première fois une perspective globale de la manière dont les membres de l'OMSA respectent les normes. Le rapport sensibilise sur certaines des lacunes existant à l'heure actuelle au niveau de la mise en œuvre de ces normes et suggère également de quelle manière elles pourraient être comblées en améliorant les pratiques au niveau national. L'attention est également portée sur l'importance de la soumission de données et d'informations de qualité.

10. En complément du manuscrit principal, chaque section du rapport annuel de l'Observatoire de l'OMSA comporte également :

- a. des tableaux de bord interactifs offrant un choix d'options pour l'analyse dynamique des informations pour une région, une maladie, un groupe de maladies ou une période en particulier ; les figures présentées dans le corps du rapport sont des instantanés statiques de ces tableaux de bord qui utilisent des exemples pour illustrer des idées ou des indicateurs spécifiques ; il est donc recommandé d'utiliser les tableaux de bord pour accéder à l'intégralité des informations disponibles, et
- b. des résumés pour chaque section/sujet présentant les principaux résultats sous la forme d'infographies.

11. Le rapport annuel de 2023 se fondera sur les travaux accomplis dans le rapport de 2022 ainsi que sur les retours d'information et les enseignements tirés du premier rapport. La parution de ce rapport est attendue en janvier 2024.

12. L'Observatoire travaille également sur l'élaboration d'au moins une étude thématique au cours de l'année 2023. Alors que le rapport annuel donne un vaste aperçu de la mise en œuvre des normes de l'OMSA, les études thématiques s'étendront sur un sujet spécifique. L'Observatoire a déjà identifié et priorisé des thèmes au sujet desquels une analyse pointue et ciblée sera effectuée cette année. Cette tâche débutera par la mise en œuvre des normes relatives à la régionalisation (zonage et compartimentation) et par leur reconnaissance par les partenaires commerciaux internationaux.

B. ACTIVITÉS DE L'OCDE PERTINENTES POUR LE CCFICS

Renseignements sur les travaux récents de l'OCDE sur les certificats sanitaires électroniques, les procédures d'approbation SPS, l'audit à distance SPS pour la sécurité sanitaire des aliments et les travaux futurs sur la certification SPS électronique

(Préparé par la Division des marchés et des échanges agro-alimentaires de l'OCDE, Direction des échanges et de l'agriculture)

Introduction

1. La Division des échanges et des marchés agro-alimentaires de la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE a récemment publié les documents de recherche SPS suivants, en rapport avec les travaux du CCFICS.

- [Certificats sanitaires électroniques pour le commerce des produits animaux : opportunités et défis](#)
- [Procédures d'approbation sanitaire et phytosanitaire : principaux problèmes, leur impact sur le commerce et les moyens d'y remédier](#)

2. En outre, d'ici juillet 2023, un document de recherche intitulé "Coûts, avantages et efficacité des audits à distance pour la sécurité alimentaire internationale" sera publié et pourrait intéresser les membres du Codex compte tenu des liens avec le point 7 de l'ordre du jour - Avant-projet de principes et directives sur l'utilisation de l'audit et de la vérification à distance dans les cadres réglementaires CX/FICS 23/26/7.

3. Les membres du Codex qui sont également des pays membres de l'OCDE ont eu la possibilité de contribuer à cette recherche et ont fourni des commentaires sur les projets présentés lors des réunions de l'OCDE.

4. Au cours de la période 2023-24, la Division des échanges et marchés agro-alimentaires de la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE entreprendra de nouvelles recherches sur **la certification électronique dans le domaine SPS**. Ces travaux de recherche seront publiés au début de l'année 2025.

Travaux actuels et futurs de l'OCDE en rapport avec les travaux du CCFICS.

5. [Certificats sanitaires électroniques pour le commerce des produits animaux : opportunités et défis](#)

6. Dans le prolongement des recherches publiées par l'OCDE en 2021 sur les « [opportunités numériques pour les systèmes sanitaires et phytosanitaires \(SPS\) et les effets de facilitation des échanges de la certification SPS électronique](#) », l'OCDE a entrepris, dans la période 2021-22, des travaux axés sur **l'utilisation de la certification électronique pour le commerce d'animaux et de produits d'origine animale**.

Les principales conclusions de cette recherche sont les suivantes :

7. Alors que des progrès ont été réalisés dans l'adoption de certificats électroniques pour le commerce international de végétaux et de produits à base de plantes (ePhyto), l'adoption de certificats sanitaires électroniques (e-sanitaires) pour le commerce de produits d'origine animale s'est avérée plus complexe et difficile. Cela s'explique en partie aux différentes approches de la certification électronique adoptées par les organismes de normalisation SPS reconnus au niveau international. Mais cela est également dû à la diversité des risques associés à ce commerce, ce qui signifie que plusieurs autorités gouvernementales sont impliquées dans la surveillance du commerce des produits alimentaires d'origine animale afin de gérer et de garantir les résultats en matière de santé animale et de santé publique. Les récentes révisions des Directives du Codex CXG 38-2001 sur l'échange sans papier des certificats officiels sont extrêmement utiles pour l'harmonisation et OMSA devrait aligner le chapitre pertinent des Codes sur ces Directives.

8. Une poignée de pays ont été très actifs dans la mise en place d'échanges sanitaires électroniques avec leurs partenaires commerciaux, mais tous les pays n'ont pas la possibilité de participer à des projets pilotes bilatéraux. Les pays doivent garder à l'esprit les contraintes auxquelles sont confrontés les pays en

développement et les pays les moins avancés en matière de certification électronique, notamment la fracture numérique en matière de capacité et d'aptitude à adopter ces technologies. Un renforcement des capacités devrait être proposé pour faciliter l'adoption de la certification électronique.

Procédures d'approbation sanitaire et phytosanitaire : principaux problèmes, leur impact sur le commerce et les moyens d'y remédier

9. Les principales conclusions de cette recherche sont les suivantes :

- a. Les procédures d'approbation sont essentielles pour les systèmes SPS, car elles permettent aux pays de respecter leurs engagements en matière de sécurité des échanges commerciaux. Cependant, si elles ne sont pas correctement administrées, elles peuvent créer des coûts importants et constituer des barrières non tarifaires. Les coûts et les opportunités associés à sept des problèmes les plus urgents liés à l'administration des procédures d'approbation sont examinés, notamment : les retards injustifiés ; l'incohérence et la discrimination entre les produits nationaux et importés ; manque de transparence ; la collecte excessive d'informations et les exigences administratives ; les frais excessifs ; le manque de confiance dans l'équivalence des procédures des pays ou des produits ; l'application de procédures d'approbation allant au-delà de l'évaluation scientifique objective des risques.
- b. L'analyse révèle que les pays ont de plus en plus soulevé des problèmes commerciaux spécifiques auprès de l'OMC sur les questions liées aux procédures d'approbation. En outre, l'analyse d'un modèle de gravitationnel des échanges montre que les partenaires commerciaux qui font l'objet de problèmes commerciaux spécifiques liés aux procédures d'approbation commercent en moyenne 26 % de moins que ceux qui ne font l'objet d'aucun problème. Une enquête de l'OCDE spécialement conçue pour évaluer la manière dont les problèmes liés aux procédures d'approbation peuvent être résolus indique qu'il existe de multiples solutions pour améliorer l'efficacité du commerce agroalimentaire, telles que la numérisation des systèmes SPS, le recours aux normes internationales ou la simplification des mesures SPS.

Coûts, avantages et efficacité des audits à distance pour la sécurité alimentaire internationale

10. Ce rapport vise à évaluer les coûts et les avantages de l'audit à distance, ainsi que son efficacité, les pratiques que les pays ont jugées les plus utiles et les points de vue sur la poursuite ou l'élargissement de l'adoption à l'avenir. Compte tenu de l'importance de la sécurité alimentaire transfrontalière, le rapport se concentre sur les audits et les inspections réalisés dans le cadre du commerce international. À l'aide d'une étude de cas et d'une enquête, il examine l'expérience des autorités compétentes, mais donne également un aperçu des perspectives d'autres parties prenantes, notamment les organismes de certification et les organisations du secteur alimentaire.

11. Pour les études de cas, des entretiens ont été menés entre mai et novembre 2022 avec les autorités compétentes de dix pays et avec cinq autres acteurs des audits de sécurité alimentaire. Pour compléter l'analyse documentaire et les études de cas, une courte enquête anonyme a été élaborée. Cette enquête visait à explorer les points de vue d'un groupe plus large de parties prenantes en comparant les coûts, les avantages et l'efficacité des audits à distance par rapport aux audits sur site. Des réponses ont été demandées aux secteurs public et privé, ainsi qu'aux auditeurs et aux audités. Au total, 163 personnes ont répondu à l'enquête, qui a été diffusé en anglais, français et espagnol entre la mi-octobre et le début du mois de décembre 2022.

Ce document sera publié dans le cadre de [la série de documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et la pêche](#) en juillet 2023.

Travaux futurs sur la certification SPS électronique

12. Au cours de la période 2023-24, la Division des échanges et des marchés agro-alimentaires de la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE entreprendra de nouvelles recherches sur **la certification SPS électronique**. Une partie de la recherche mettra à jour la modélisation quantitative de l'impact de la certification électronique sur les volumes des échanges en utilisant les dernières données commerciales et les mises à jour des pays sur leur utilisation de la certification électronique.

Le calendrier proposé pour cette recherche est le suivant :

- a. • **Mai 2023** : une proposition de recherche sera présentée au Groupe de travail conjoint de l'OCDE sur l'agriculture et le commerce (JWPAT). Lors de cette réunion, les pays de

L'OCDE dotés de systèmes de certification SPS en ligne sont invités à faire part de leur intérêt à participer au projet et de désigner des experts que le Secrétariat pourra contacter.

Si les délégués du Codex CCFICS des pays membres de l'OCDE souhaitent entrer en contact avec le délégué de leur pays participant à la réunion du JWPAT de l'OCDE pour prendre part à cette recherche, veuillez envoyer un courriel à annelies.deuss@oecd.org et edith.laget@oecd.org qui peuvent vous aider à établir ces contacts.

- b. • Novembre 2023** : Un premier rapport intermédiaire sera présenté au JWPAT pour discussion. Les membres de l'OCDE auront la possibilité de fournir des commentaires détaillés sur ce rapport intermédiaire.
- c. • Mai 2024** : Un rapport révisé sera présenté au JWPAT pour discussion. Les membres de l'OCDE auront la possibilité de fournir des commentaires détaillés sur ce projet.
- d. • Novembre 2024** : Un rapport final sera présenté au JWPAT pour déclassification.
- e. • Début 2025** : Après déclassification, cette recherche sera publiée dans le cadre [de la série de documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et la pêche](#).

13. L'OCDE peut également fournir une mise à jour sur les travaux à la réunion de 2024 du CCFICS, sous réserve de l'intérêt des membres du Codex.

Contact OCDE

Pour plus d'informations sur cette recherche, veuillez envoyer un e-mail à annelies.deuss@oecd.org et edith.laget@oecd.org